

Programme des examens de la performance environnementale

Un Examen de la performance environnementale (EPE) est une évaluation externe des progrès accomplis par un pays pour concilier ses objectifs environnementaux et économiques et respecter ses engagements internationaux en matière d'environnement. L'EPE est un exercice volontaire.

Depuis 1991, l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques met en œuvre le programme EPE pour ses membres. Pour donner suite à une décision des Ministres de l'environnement de la région de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU), lors de leur deuxième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (Lucerne, Suisse, 1993), la CEE-ONU a réalisé des examens dans les pays intéressés.

Les **principaux objectifs** du programme EPE sont :

- Aider les pays à améliorer leur gestion de l'environnement et les performances environnementales associées en formulant des recommandations concrètes pour une meilleure conception et mise en œuvre de politiques publiques ;
- Promouvoir l'échange d'informations entre les pays sur les politiques publiques et les expériences ;
- Aider à intégrer les politiques environnementales dans les politiques économiques sectorielles, telles que les politiques agricoles, énergétiques, de transport et de santé ;
- Promouvoir une plus grande responsabilité envers le public ;
- Renforcer la coopération avec la communauté internationale ;
- Contribuer à la réalisation et au suivi des Objectifs de Développement Durable (ODD) pertinents.

L'EPE est entrepris à la demande du pays examiné. L'équipe d'évaluation, composée d'experts internationaux, rencontre des experts nationaux et des représentants de la société civile et de la communauté internationale du pays examiné pour discuter des questions couvertes par l'examen.

L'EPE contient des recommandations tout en tenant compte des progrès accomplis par le pays depuis l'examen précédent. Le Groupe d'experts de la CEE-ONU sur les EPE effectue un examen détaillé de la performance environnementale et les recommandations associées avec une délégation du pays examiné. Par la suite, le Comité des politiques de l'environnement de la CEE examine par les pairs les recommandations de l'examen et les adopte.

Les EPE du premier cycle établissent les conditions de base concernant les tendances, les engagements politiques, les dispositions institutionnelles et les capacités de routine pour la réalisation d'évaluations nationales.

À partir de 1996, le premier cycle d'examens a été effectué dans les pays suivants de la région de la CEE : Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Estonie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, République de Moldova, Roumanie, Slovaquie, Tadjikistan, ancienne République yougoslave de Macédoine, Turkménistan, Ukraine, Ouzbékistan et Yougoslavie.

Les EPE du deuxième cycle évaluent les progrès et contribuent à stimuler une plus grande responsabilité. L'accent est mis sur la mise en œuvre et le financement de la politique environnementale, l'intégration des préoccupations environnementales dans les secteurs économiques et la promotion du développement durable.

Depuis 2000, la CEE-ONU a réalisé des EPE du deuxième cycle en Albanie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Estonie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Monténégro, République de Moldova, Roumanie, Serbie,

Tadjikistan, Macédoine du Nord, Ukraine et Ouzbékistan.

Lors de la septième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (Astana, 2011), les ministres ont réaffirmé leur soutien au programme EPE de la CEE-ONU. Ils ont invité la CEE-ONU à poursuivre un troisième cycle.

Lors de la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (Batoumi, Géorgie, 2016), les ministres ont souligné le rôle des EPE dans le soutien à la **réalisation et au suivi des Objectifs de Développement Durable**.

Les EPE du troisième cycle se concentrent sur la gouvernance et le financement de l'environnement dans un contexte d'économie verte, la coopération des pays avec la communauté internationale et l'intégration de l'environnement dans les secteurs prioritaires. Depuis 2017, les EPE portent sur les ODD pertinents et les cibles de l'Agenda pour le Développement Durable à l'horizon 2030.

Depuis 2012, la CEE-ONU a réalisé des EPE du troisième cycle en Albanie, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Géorgie, Kazakhstan, Monténégro, Macédoine du Nord, République de Moldova, Roumanie, Serbie, Tadjikistan et Ouzbékistan. Les troisièmes EPE de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan et du Kirghizistan sont en cours.

L'efficacité et l'efficacités de la méthodologie de l'EPE ont attiré l'attention de pays n'appartenant pas à la région de la CEE-ONU, ce qui a conduit à des demandes de transfert de savoir-faire de la CEE-ONU à d'autres commissions régionales des Nations Unies. Le Maroc fut le premier pays extérieur à la région de la CEE-ONU pour lequel un examen a été effectué par la CEE-ONU en coopération avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, suivi de la Mongolie en coopération avec la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique.

Mission d'examen du pays : 5-14 décembre 2022

Période d'examen : 2012–2022

Partie I : Cadre de gouvernance et de gestion de l'environnement

1. Cadre juridique, politique et institutionnel de la protection de l'environnement et du développement durable (Virginia Fusé, CEE-ONU, virginia.fuse@un.org)
2. Mécanismes de conformité et de mise en œuvre (Chris Dijkens, CEE-ONU Consultant, chris.dijkens@gmail.com)
3. Economie verte et financement de la protection de l'environnement (Saraly Andrade de Sa, CEE-ONU Consultant, Saraly.Andradedesa@unige.ch)
4. Surveillance de l'environnement et information environnementale (Dimitrios Meinaris, CEE-ONU Consultant, dimeim@yahoo.com)
5. Participation du public (Amie Figueiredo, CEE-ONU, amie.figueiredo@un.org)
6. Éducation au développement durable (Angela Sochirca, CEE-ONU, angela.sochirca@un.org)
7. Mise en œuvre des accords et engagements internationaux en matière d'environnement (Nick Bonvoisin, CEE-ONU, nicholas.bonvoisin@un.org)
8. Changement climatique (Bouchra Taouil, CEE-ONU Consultant, bouchra.taouil@gmail.com)

Partie II : Gestion des ressources naturelles et de la pollution

9. Protection de l'air (Cornelis Braams, CEE-ONU Consultant, ctbraams@chello.nl)
10. Gestion de l'eau (Hinde Cherkaoui Dekkaki, CEE-ONU Consultant, hcherkaouidekkaki@uae.ac.ma // Fouad Amraoui, Consultant, amraoui_f@hotmail.com)
11. Gestion des déchets et des produits chimiques (Andrés Guti, CEE-ONU Consultant, gutiandras@gmail.com)
12. Biodiversité et zones protégées (Reda Benhima, CEE-ONU Consultant, rb.redabenhima@gmail.com)

Partie III : Intégration de l'environnement dans certains secteurs

13. Agriculture, élevage et environnement (Elizabeth Clement, CEE-ONU Consultant, eckadima@hotmail.com)
14. Pêche, économie maritime et environnement (Philippe Vendeville, CEE-ONU Consultant, philippe.vendeville@ird.fr)
15. Industrie, mines et environnement (Karin Fueri, CEE-ONU, karin.fueri@un.org)
16. Énergie et environnement (Viktor Badaker, CEE-ONU, viktor.badaker@un.org)
17. Santé et environnement (Sylvie Eymard, France, sylvie.eynard@gmail.com)

Soutien pour la détermination de recommandations qui pourraient être mises en œuvre plus efficacement par l'intermédiaire de **projets afin de faciliter les efforts du pays dans la collecte de fonds** (Simone Lukas-Hofner, Allemagne, Simone.Lukas-Hofner@bmz.bund.de)

Les **ODD relatifs aux EPE** seront abordés dans les chapitres respectifs.

Les questions de **genre** et de **droits des hommes en matière d'environnement** seront abordées dans les chapitres respectifs.

Annexes

1. Résumé des cibles des ODD abordées dans l'EPE du Mauritanie
2. Participation de la Mauritanie aux accords multilatéraux sur l'environnement.
3. Liste des principales lois relatives à l'environnement
4. Sources

Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU) Division de l'environnement

Mr. Antoine Nunes
Responsable du programme
Tel. : + 41 (0) 22 917 2351
antoine.nunes@un.org

Ms. Angela Sochirca
Chargé des affaires environnementales
Tel.: + 41 (0) 22 917 2064
angela.sochirca@un.org

Ms. Oksana Rott
Coordonnatrice (logistique)
Tel.: + 41 (0) 22 917 2447
oksana.rott@un.org

Les rapports EPE peuvent être obtenus auprès des librairies et des distributeurs des publications des Nations Unies dans le monde.

Visitez notre site web : <http://www.unece.org/env/epr/>

Contact : info.epr@un.org

Commission économique des Nations Unies pour l'Europe

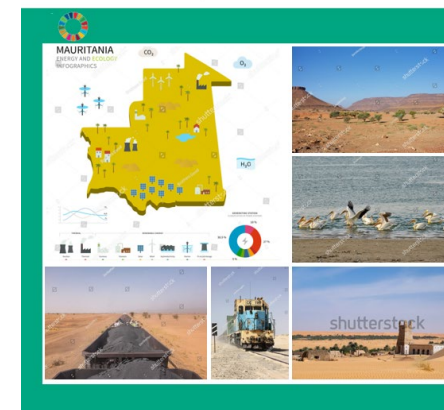
Examen de la performance environnementale



COMMISSION ECONOMIQUE DES NATIONS UNIES POUR L'EUROPE

Mauritanie

Examen de la performance environnementale



NATIONS UNIES

Mauritanie



NATIONS UNIES